Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20260605-DEL_05_06_26_12-DE

Commune de SIBIRIL

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'année deux mille vingt-six,

Le cinq juin à dix-neuf heures quinze,

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2026

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, CREACH Philippe, GRALL Juliette, LELOUTRE Christophe, HALLIER Pascal, QUEMENER Jean-Jacques, JONCOUR Milène, LE REST Caroline, LABOURIER Quentin, PERHIRIN Johanna, QUIVIGER Antoine, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes DUMONT Stéphanie (procuration à EDERN Jacques), TANGUY Cloé (procuration à QUIVIGER Antoine).

Secrétaire de séance : PERHIRIN Johanna

Point n°12
MOTION DU SDEF REAFFIRMANT LA NECCESSITE DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RESEAUX A L'ECHELON TERRITORIAL LE PLUS PERTINENT EN TERMES D'EFFICACITE, DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu la motion du SDEF intitulée « Motion du SDEF pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité », adoptée par le SDEF lors du comité syndical du 19 décembre 2025,
Considérant que la création d'un nouvel interlocuteur départemental risquerait de complexifier la gouvernance des réseaux, alors qu'il convient de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel.

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**
- **Apporte son soutien à la motion intitulée : « Motion du SDEF pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ».**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jacques EDERN

